



CNAS du 8 juillet 2026

Madame la Secrétaire générale,

d'après le Code général de la Fonction publique, l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

L'État employeur doit respecter ces obligations légales. Or depuis plusieurs mois voire années, ce même État employeur semble vouloir détruire cette base essentielle pour la vie quotidienne des agentes et agents publics.

La situation actuelle est très préoccupante. Un budget à la hauteur d'une politique sociale digne est nécessaire pour permettre d'apporter un soutien aux agents titulaires, contractuels et pensionnés, déjà fortement touchés par l'inflation, le gel du point d'indice, l'accroissement des charges quotidiennes et la hausse du prix du carburant.

À l'issue de la période des services votés, le budget 2026 consacré à l'action sociale interministérielle a subi une diminution significative. Les arbitrages opérés par la DGAFP entraînent l'exclusion de plusieurs dizaines de milliers de bénéficiaires, alors que les besoins des agents et des agentes ne cessent d'augmenter. Celle-ci a déjà commencé le travail d'exclusion en réduisant l'accès à certaines prestations interministérielles à savoir les chèques-vacances, l'aide au maintien à domicile ou encore les CESU 0-6 ans.

Au niveau de notre ministère, le budget de l'action sociale a pu être maintenu (sans tenir compte de l'inflation néanmoins) jusqu'à présent. Mais le Secrétariat général a déjà indiqué un futur budgétaire beaucoup plus incertain et veut préparer à des décisions difficiles, en clair des choix à opérer au sein des prestations d'action sociale.

Les organisations syndicales des Ministères Économiques et Financiers refusent que la revue des prestations enclenchée par le Secrétariat général consiste uniquement en la suppression et en la limitation, drastique, de prestations avec pour seul objectif le début du démantèlement de notre action sociale.

Elles demandent au Secrétariat général de ne pas participer au travail de sape national sur les prestations d'action sociale et de maintenir une politique ministérielle forte. Lors du CSAM du 16 avril 2026, notre ministre David Amiel a réaffirmé que « notre action sociale doit être préservée, qu'elle est ADN de Bercy, un élément clé d'attractivité et symbolique important ». Que cet engagement transparaît dans des actes concrets.

Les Fédérations des Finances Solidaires, CGT, CFDT/CFTC, FO et UNSA/CFE-CGC réaffirment leur attachement à une action sociale ministérielle forte, présente partout et au plus près de tous, quelle que soit leur situation professionnelle, personnelle ou géographique.